

# PRESENTATION DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE LOIRE ET COTEAUX (EIMLC)

## 1) SES FONCTIONS :

L'école de musique est une association loi 1901 dont le partenaire principal est la Communauté de Communes. L'effectif est de 219 élèves, issus de l'ensemble des communes du canton.

Elle a une vocation triple:

Apporter un enseignement musical de qualité, tant en Formation Musicale qu'en instrument ou en chant et de promouvoir les pratiques collectives (orchestre, chorale, musique de chambre, divers ensembles...).



Participer fortement au rayonnement culturel et musical de l'ensemble des Communes de 8t Florent-le-Vieil en organisant des spectacles musicaux (auditions, concerts...) tout au long de l'année, interprétés par les élèves et les professeurs de l'école.

Contribuer à fédérer une dynamique et qualité de vie associative en milieu rural et rendre accessible ses activités à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes qui le désire: enfants, adolescents et adultes.

## II) SES MOYENS:

### a) Lieux de formation

Les formations ont lieu sur 3 sites d'enseignement: 8t Florent-le-Vieil / La Pommeraye / Mont jean sur Loire.

### b) L'équipe enseignante

L'enseignement est dispensé par une équipe de 21 professeurs diplômés, eux-mêmes représentés par le Directeur de l'école, Philippe GAY, Directeur employé territorial recruté par la communauté de communes et mis à disposition de l'association.

Celui-ci est aidé de 3 professeurs et responsables de département musical: cuivres et bois / cordes, chants et formation musicale / claviers, guitare basse.

L'école offre ainsi une grande diversité et richesse d'enseignement:

Une formation musicale pour tous les niveaux conforme aux cycles d'enseignement et ce, dès l'âge de 5 ans.

Toutes les familles d'instrument sont enseignées:

- o les Cordes: violon alto et violoncelle, Harpe, guitare, guitare basse électrique... o
- les Bois: flûte traversière, flûte à bec, clarinette, hautbois, saxophone
- o les cuivres: trompette, cor, trombone
- o les claviers : piano, orgue, accordéon

- o les percussions
- o une classe de Chant et de technique vocale

10 formations de pratiques collectives sont représentées: Orchestre musiques du monde, orchestre à corde, orchestre d'harmonie, musicomédie (chant choral)...

### c) **Le conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est composé de 24 membres et est présidé par Steven Kerignard. 3 élus de la Communauté de Communes sont représentés dans ce Conseil.

Le Conseil d'Administration contribue et veille à la gestion efficace de l'association et opte pour les axes de développement stratégique de l'école de musique.

Une secrétaire comptable, recrutée par l'association vient compléter les ressources de l'école.

### d) **Parc instrumental**

Son partenariat avec la Communauté de Communes permet à l'école de proposer un service de location d'instruments de musique.

### e) **Collaboration avec l'école de musique Loire Layon**

L'étroite collaboration entre les 2 écoles apporte une plus grande diversité de choix d'instruments et de lieux d'enseignements.

L'ensemble du registre musical proposé par les 2 écoles répond aussi aux différentes attentes des élèves (musique classique, contemporaine, jazz, traditionnelle, actuelle et amplifiée).

### f) **Collaboration avec les autres partenaires**

L'école s'inscrit dans le développement culturel du milieu rural en travaillant en partenariat avec les diverses associations culturelles (bibliothèques intercommunales, compagnies de théâtre, Harmonies de Mont Jean sur Loire, Harmonie de La Pommeraye...), les collectivités territoriales, les établissements scolaires et autres partenaires financiers.

## III) **SAISON CULTURELLE:**

L'école de musique offre la possibilité aux élèves de se produire sur scène grâce aux représentations instrumentales, chorales ou d'ensembles.

Ces spectacles sont programmés sur l'ensemble des 11 communes du canton.

Ils ont aussi l'avantage de permettre à l'élève de partager son art avec d'autres musiciens ou professeurs face à un public attentif à des concerts de qualités.

Une plaquette des différents événements culturels est disponible dans l'ensemble des mairies.

## IV) **INSCRIPTIONS:**

Pour toute demande d'informations (événement / tarif...) ou inscription, merci de vous adresser au secrétariat de l'école.

Horaires d'ouverture du secrétariat :

mardi: 9 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 15 h 30

jeudi, vendredi: 9 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h

Téléphone: 0241 7201 74

Mail: [secretariat.eimlc@ccstflorent.fr](mailto:secretariat.eimlc@ccstflorent.fr)